

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des conseillers

élus:

11

Séance du 25 mars 2010

Date de convocation : 18 mars 2010

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Conseillers

en fonction:

11

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., HOUDE T., KERN L. représenté par
LENGENFELDER D., HOLTZMANN P., MACK B., UFFLER S., JOUFFROY
B., GRUN G., LENGENFELDER D.

Conseillers

présents:

10

Absents : WILPERT M.C.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet: Approbation du Contrat de Territoire

Monsieur le Maire de Lixhausen expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes, ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune, sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le contrat de territoire du Pays de la Zorn conclu pour la période 2010-2015.
- autorise le maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn.
- Annule et remplace la délibération du 25 février 2010

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire :P-P JUNG

Affiché le 01/04/2010

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des conseillers

élus:

11

Séance du 25 mars 2010

Date de convocation : 18 mars 2010

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Conseillers

en fonction:

11

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., HOUDE T., KERN L. représenté par
LENGENFELDER D., HOLTZMANN P., MACK B., UFFLER S., JOUFFROY
B., GRUN G., LENGENFELDER D.

Conseillers

présents:

10

Absents : WILPERT M.C.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet: Taux d'imposition 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- refuse toute augmentation des taux des 4 taxes proposées par le Maire, par conséquent décide de maintenir les taux des 4 taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

<u>Taxe</u>	<u>Taux</u>
Taxe d'habitation	5,63
Foncier bâti	6,88
Foncier non bâti	35,97
Taxe professionnelle (Approuvé à l'unanimité)	5,70

Pour extrait conforme
Le Maire : P-P JUNG

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des conseillers

élus:

11

Séance du 25 mars 2010

Date de convocation : 18 mars 2010

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Conseillers

en fonction:

11

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., HOUDE T., LENGENFELDER D.,
HOLTZMANN P., GRUN G., MACK B., UFFLER S., JOUFFROY B. ;
KERN L. représenté par LENGENFELDER D.

Conseillers

présents:

10

Absents : WILPERT M.C.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet: Budget primitif de 2010

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u>		
Budget principal	252 776 €	252 776 €
<u>Section d'investissement</u>		
Budget principal	174 200 €	174 200 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire :P-P JUNG

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement

de Strasbourg-Campagne

Nombre des conseillers

élus:

11

Conseillers

en fonction:

11

Conseillers

présents:

10

Séance du 25 mars 2010

Date de convocation : 18 mars 2010

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., HOUDE T., LENGENFELDER D.,
HOLTZMANN P., GRUN G., MACK B., UFFLER S., JOUFFROY B.;
KERN L. représenté par LENGENFELDER D.

Absents : WILPERT M.C.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet: Plan d'orientation du village

Le Maire expose aux membres du conseil municipal, le projet de plan d'orientation réalisé par l'entreprise France Plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la création d'un plan d'orientation du village
- Autorise l'entreprise France Plan, sise 6 rue de l'expansion à Erstein, à consulter différents partenaires en vue de financer le projet
- Demande à l'entreprise France Plan de lui fournir la liste des participants avant toute fabrication définitive du panneau d'orientation.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme

Le Maire : P-P JUNG

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement

de Strasbourg-Campagne

Nombre des conseillers

élus:

11

Conseillers

en fonction:

11

Conseillers

présents:

10

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2010

Date de convocation : 18 mars 2010

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., HOUDE T., LENGENFELDER D.,
HOLTZMANN P., GRUN G., MACK B., UFFLER S., JOUFFROY B. ;
KERN L. représenté par LENGENFELDER D.

Absents : WILPERT M.C.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet: Application des dispositions de l'article 44 de la loi des finances pour 2010, codifiées à l'article L 1615-6 du CGCT, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif relatif au Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), prévu à l'article L 1615-6 du CGCT, permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2011 ; qu'ils ont respecté leur engagement au regard des dépenses effectivement réalisées en 2010.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisés pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 48 332 € ;
- Décide d'inscrire au budget de la commune 154 032 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 218% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;
- Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire : P-P JUNG

Affiché le 01/04/2010

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement

de Strasbourg-Campagne

Nombre des conseillers

élus:

11

Conseillers

en fonction:

11

Conseillers

présents:

10

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2010

Date de convocation : 18 mars 2010

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., HOUDE T., LENGENFELDER D.,
HOLTZMANN P., GRUN G., MACK B., UFFLER S., JOUFFROY B.;
KERN L. représenté par LENGENFELDER D.

Absents : WILPERT M.C.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet: Mise en oeuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la commune de Lixhausen

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant la délibération en date du 14 mai 2009 donnant mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant qu'après une consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- **AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme

Le Maire : P-P JUNG

Affiché le 01/04/2010

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE LIXHAUSEN

Arrondissement

de Strasbourg-Campagne

Nombre des conseillers

élus:
11

Conseillers
en fonction:
11

Conseillers
présents:
10

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2010

Date de convocation : 18 mars 2010

Sous la présidence de M. JUNG Pierre-Paul, Maire.

Présents : MM. GROSSTEPHAN J., HOUDE T., LENGENFELDER D.,
HOLTZMANN P., GRUN G., MACK B., UFFLER S., JOUFFROY B. ;
KERN L. représenté par LENGENFELDER D.

Absents : WILPERT M.C.

Secrétaire de Séance : S. STOFFEL

Objet: Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 9 octobre 2009,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif
(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire :P-P JUNG